

Modalités de versement et exigences administratives pour l'exercice financier 2024-2025

MODALITÉS DE VERSEMENT AUX ORGANISMES POUR 2024-2025

Veuillez noter que les modalités de versement suivantes s'appliquent à **chacun des montants confirmés** dans votre lettre de confirmation d'investissement et non sur le montant total :

- | | |
|--|---|
| 1. Investissements de 250 000 \$ et plus | ➤ 6 versements effectués les 15 avril, 15 juin, 15 août, 15 octobre, 15 décembre 2024 et 15 février 2025. |
| 2. Investissements de 50 000 \$ à 249 999 \$ | ➤ 4 versements effectués les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre 2024 et le 15 janvier 2025. |
| 3. Investissements inférieurs à 50 000 \$ | ➤ 1 versement effectué le 15 avril 2024. |
| 4. Investissements camps de vacances | ➤ 1 versement de 80 % de l'investissement le 15 avril 2024.
➤ 1 versement de 20 % de l'investissement sur réception et approbation du rapport de fréquentation (au 30 octobre 2024). |
| 5. Investissements DATAIDE | ➤ 1 versement effectué le 15 de chaque mois. |

À noter que les investissements accordés aux organismes pour les séjours en camps seront inclus dans les versements réguliers.

Une fondation ou un organisme est apparenté à votre organisme?

Si c'est le cas, selon le contrat qui lie votre organisme à Centraide, vous devez faire parvenir à Centraide copie des états financiers audités de la fondation ou de l'organisme apparenté.

EXIGENCES ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**1. Contenu des états financiers annuels**

Les états financiers annuels doivent être consolidés et comprendre un bilan, un état des résultats suffisamment détaillé, un état de variation de chacun des fonds gérés par l'organisme. Ces états doivent être approuvés par votre conseil d'administration et nous parvenir **au plus tard quatre (4) mois après la fin de votre exercice financier.**

2. États financiers audités

Les organismes dont la subvention reçue de Centraide est égale ou supérieure à 30 000 \$, ou dont le budget total de toutes les sources est égal ou supérieur à 100 000 \$, devront soumettre des états financiers audités par un comptable professionnel agréé (CPA, CA) ou par un comptable général licencié (CPA, CGA) dans la mesure où ce dernier a obtenu son permis d'auditeur et signe en cette qualité.

3. États financiers avec Rapport de mission d'examen

Les organismes dont la subvention reçue de Centraide est égale ou supérieure à 15 000 \$, mais inférieure à 30 000 \$, et/ou dont le budget total de toutes les sources est égal ou supérieur à 50 000 \$, mais inférieur à 100 000 \$ devront soumettre des états financiers avec un rapport de mission d'examen, ou des états financiers audités, soit par un comptable professionnel agréé (CPA,CA) ou par un comptable général licencié (CPA,CGA) dans la mesure où ce dernier a obtenu son permis d'auditeur et signe en cette qualité.

4. États financiers produits par l'organisme

Les organismes dont le budget total est inférieur à 50 000 \$ devront soumettre des états financiers annuels établis par leur propre service de comptabilité.

5. Allocations particulières nécessitant un signataire

Lors de la préparation des états financiers de l'organisme signataire, inclure la nomination claire des revenus et les dépenses reliés à l'allocation particulière pour laquelle l'organisme agit en tant que signataire. Les auditeurs devront détailler les postes les plus importants tels que les salaires (par ex. par voie de note). Sinon, un rapport distinct (tel que celui soumis par le Prestataire si adéquat) pourra être acheminé à Centraide.

6. Fondation ou organisme apparenté

Si votre organisme est associé ou affilié à une fondation ou à un organisme lié ou apparenté, vous devez faire parvenir à Centraide copie des états financiers audités de cette fondation ou organisme lié ou apparenté au plus tard quatre (4) mois après la fin de l'exercice financier.

7. Recommandations des auditeurs

Si votre auditeur produit une liste de recommandations, autres commentaires ou notes en lien avec l'analyse de vos états financiers, une copie devra sans faute être partagée à Centraide. Veuillez également vous assurer de fournir tout autre type d'annexe en lien avec vos états financiers.

VEUILLEZ NOTER QUE SI VOUS N'AVEZ PAS SOUMIS VOS ÉTATS FINANCIERS AU PLUS TARD QUATRE (4) MOIS APRÈS LA FIN DE VOTRE EXERCICE FINANCIER, VOS VERSEMENTS SERONT RETENUS JUSQU'À LEUR RÉCEPTION À CENTRAIDE.

Par exemple, pour une année fiscale se terminant le 31 mars 2024, le versement du 15 octobre 2024 sera retenu et les suivants, si applicable.

AUTRES EXIGENCES ADMINISTRATIVES

Les organismes doivent faire parvenir à Centraide, si ce n'est déjà fait, à l'attention du SERVICE DES FINANCES, les documents suivants :

1. Une copie du formulaire intitulé **Notification d'enregistrement** émis par l'Agence du Revenu du Canada pour fins fiscales à titre d'organisme de bienfaisance enregistré.

Il est très important de respecter les exigences de l'Agence du Revenu du Canada en produisant annuellement une *Déclaration publique de renseignements* (Formulaire T3010), dans les six (6) mois suivant la fin de votre exercice financier, et ce, même si le gouvernement ne vous en fait pas la demande. L'équivalent provincial (Formulaire TP985.22) doit également être produit annuellement.

2. Une copie de votre **Charte d'incorporation** et de vos **Règlements généraux**.
3. Si votre organisme a obtenu une modification à sa **Charte d'incorporation** ou modifié ses **Règlements généraux**, vous devez faire parvenir la nouvelle version modifiée du document concerné.
4. Toutes modifications aux coordonnées bancaires doivent être communiquées le plus tôt possible afin d'accélérer les paiements électroniques.

Nous apprécions la coopération des organismes qui remplissent les conditions présentées dans ce document. Si vous avez besoin de plus d'information ou si un problème se présente, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous offrons nos salutations distinguées.



Wiem Soufia, CPA Auditrice
Directrice comptabilité et performance financière